

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 30 juin 2025**

CONVOCACTION

Date : 24 juin 2025

Affichée le : 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39
exercice :
Présents : 24
Votants : 34
Pouvoirs : 10
Absent : 5

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

02 JUL. 2025
DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

03 JUL. 2025

Absents représentés

M. BROCHOT
Mme SAVAS
Mme TALL
Mme SAKHO
Mme PEREZ
Mme SENET
M. EL MOUSSAOUI
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI

Pouvoir à M. PERRIN
Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à Mme SOW
Pouvoir à Mme ELONGUERT
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE

Absents excusés

Mme DUCHATELLE.

Absents non représentés

Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

19 Signature d'un contrat de prêt à usage

■ **Rapport de présentation :**

Jessica ELONGUERT, Conseillère Municipale

Le 27 octobre 2019 Shaïna Hansye était victime de féminicide. Pour protéger le lieu où ce drame a eu lieu et en accord avec la famille, la ville de Creil a engagé des démarches administratives pour en acquérir la parcelle. Par délibération en date du 23 septembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la cession de la parcelle cadastrée section BC n°858, d'une superficie de 126 m2, propriété de l'organisme Oise Habitat, au bénéfice de la commune de Creil.

Cette acquisition a été finalisée par un acte de vente le 16 juin 2025.

Plus largement les échanges entre la famille et la ville ont donné lieu à un accord conférant gracieusement à la famille HANYSE la jouissance de ce terrain communal.

À cette fin, la commune a procédé à divers aménagements destinés à créer un lieu de souvenir :

- Installation d'un gazon synthétique sur l'ensemble de la surface ;
- Plantation d'un magnolia en position centrale, au cœur d'un espace circulaire bâché et recouvert de galets blancs et noirs formant la lettre « S » ;

- Création de deux massifs fleuris ;
- Installation d'une pergola équipée d'un banc, avec la plantation, au pied de chaque montant, de jasmin étoilés à vocation grimpante ;
- Réalisation d'une allée en pierres naturelles ;
- Installation d'un cabanon équipé d'un récupérateur d'eau de pluie ;
- Mise en place d'une fontaine fonctionnant à l'énergie solaire ;
- Pose d'une plaque commémorative en granit, gravée d'inscriptions dorées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 060-216001743-20250703-19DEL_CM300625-DE



Par cette initiative, la ville de Creil réaffirme son engagement envers la mémoire collective et la solidarité à l'égard des familles touchées par des drames.

Il vous est proposé d'accepter l'exploitation du terrain cadastré BC n°858 dans ces conditions et d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer le contrat de prêt à usage au profit de la famille HANSYÉ.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code civil et notamment ses articles 1875 et suivants ;

Vu le projet de contrat annexé ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Synthèse » en date du 23 juin 2025 ;

Considérant que pour honorer la mémoire de Shaina HANSYÉ, la ville de Creil souhaite mettre à disposition de la famille un terrain aménagé leur permettant de se recueillir,

Entendu le rapport de présentation ;

■ **Vote**

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'approuver le contrat de prêt à usage au profit de la famille HANSYÉ.

Article 2 : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer le contrat de prêt à usage au profit de la famille HANSYÉ, ainsi que tout avenant ou document y afférent.

CREIL, le **03 JUIL. 2025**

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Madame Sophie DHOURY-LEHNER

La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT